Noble — Contrée
COMMUNE

Constructions

Tél. +41 27 564 63 00

Conformément aux conditions générales du permis de construire le requérant doit :

- Aviser le service mentionné ci-dessus du début et de la fin des travaux autorisés, ainsi que de l'état d'avancement des constructions.
- Obtenir le permis d'habiter ou d'exploiter **avant** d'emménager dans les locaux.

Cette affiche relative à l'avis ci-dessous devra être dûment remplie et transmise, en temps utile, au service précité par courrier ou courriel

Fiche de déclaration du début des travaux

No de dossier : _____

Requérant : _____

Direction des travaux : _____

Propriétaire du fonds : _____

Projet : _____

Situation
Lieu : _____
Nom local : _____
Parcelle(s) N°(s) : _____

Début des travaux le : _____

Lieu et date :

Nom, prénom et signature :

Note interne : dès réception, transmettre une copie aux services de la facturation, de la fiscalité et du cadastre

noble-contree.ch

Commune de Noble-Contrée
Avenue St-François 6 – CP 8
3968 Veyras

Informations
027 564 63 00
administration@noble-contree.ch

Horaires du guichet d'accueil
lu au ve : 08 h 00 – 12 h 00
me : 13 h 30 – 18 h 00